

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 novembre 2015

2^{ème} **Commission**
N° CP-2015-10-2-11

Service instructeur

Service de l'économie, tourisme et montagne

Service consulté

**UNIVERSITE DE HAUTE-ALSACE
CONVENTION DE PARTENARIAT 2015
SOUTIEN AU FONCTIONNEMENT**

Résumé : Dans le cadre de la convention de partenariat du 27 avril 2015, il est proposé d'allouer une subvention de fonctionnement de 3 500 € à l'Université de Haute-Alsace pour le développement d'un pôle d'excellence régional à visibilité internationale « le Réseau Algèbre, Géométrie, Théorie de Lie et Applications ».

Dans le cadre de sa politique volontariste en faveur de l'enseignement supérieur, le Conseil départemental a signé, le 27 avril 2015, une convention de partenariat avec l'Université de Haute-Alsace (UHA) pour l'année 2015.

La délibération n° CP-2015-3-2-8 de la Commission Permanente du 13 mars 2015 a approuvé cette convention et a alloué à l'UHA une enveloppe de subvention maximale de 28 500 € en fonctionnement et une enveloppe maximale de 100 000 € en investissement pour l'année 2015.

Lors des réunions de la Commission Permanente du 3 juillet et 11 septembre 2015, le Département a respectivement octroyé des subventions pour un montant total de 25 000 € en fonctionnement et de 100 000 € en investissement à l'UHA.

Conformément aux objectifs fixés par la convention, l'université vient de solliciter le Conseil départemental pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 3 500 € pour le développement d'un pôle d'excellence régional à visibilité internationale « le Réseau Algèbre, Géométrie, Théorie de Lie et Applications ».

Le projet consiste à créer un réseau collaboratif et une plateforme dans les domaines précités en mettant en relation les chercheurs et les doctorants de plusieurs universités

européennes auxquelles vont s'associer des universités d'autres continents (Afrique, Amérique du Sud, Asie) pour mutualiser les connaissances scientifiques et développer de nouvelles compétences.

Ce réseau scientifique constituerait un levier primordial pour développer les recherches en mathématiques et organiser des manifestations scientifiques à MULHOUSE qui contribueront au rayonnement du Haut-Rhin à l'international.

L'objectif poursuivi par le Laboratoire de Mathématiques, Informatique et Applications (LMIA) de l'UHA est de se positionner au sein de l'Espace Européen de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. En 2016, il est prévu que le laboratoire dépose un projet européen (Erasmus plus : Enseignement Supérieur).

Au vu des retombées scientifiques attendues, le LMIA souhaite proposer la direction du Comité scientifique à une sommité mondiale en mathématiques, le Professeur Efim ISAAKOVITCH ZELMANOV, spécialiste en algèbre et théorie des groupes.

Des rencontres entre chercheurs et des travaux préliminaires sont indispensables pour affiner les enjeux scientifiques du projet, harmoniser les méthodes de travail et définir la gouvernance du projet.

Ainsi, au cours des mois d'octobre et de novembre 2015, il est notamment prévu des déplacements à JERUSALEM et à HONG KONG et l'organisation d'un séminaire à MULHOUSE en présence du Professeur Efim ISAAKOVITCH ZELMANOV. Cette manifestation rassemblera environ 60 scientifiques.

Le budget prévisionnel de ces actions s'élève à 7 000 €, répartis comme suit :

En dépenses :

Organisation du séminaire	1 100 €
Frais de déplacement	2 100 €
Frais d'hébergement	1 400 €
Frais de missions	<u>2 400 €</u>
Total	7 000 €

En recettes :

Département du Haut-Rhin	3 500 €
UHA	<u>3 500 €</u>
Total	7 000 €

Le Département est sollicité à hauteur de 3 500 €. Les crédits nécessaires ont été inscrits au Budget Primitif 2015 – Programme F725 – Enseignement Supérieur et Recherche.

En conclusion, il est proposé :

- d'allouer à l'Université de Haute-Alsace, dans le cadre de la convention de partenariat du 27 avril 2015, une subvention de fonctionnement de 3 500 € pour le développement d'un pôle d'excellence régional à visibilité internationale « le Réseau Algèbre, Géométrie, Théorie de Lie et Applications »
- de prélever les crédits correspondants sur le programme F725, chapitre 65, fonction 23, nature 65737 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN